L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux, No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.

VENDREDI MATIN, 4 AVRIL.

Revue des Journaux.

S'appuyant sur la jurisprudence de la Cour Suprême dans l'affaire de la rébellion du Rhode Island, jurisprudence qui a établi que la question de savoir quel était le gouvernement légitime d'un Etat est une question politique et non une question judiciaire, le *Picayune* soutient que *a fortiori* le cas de la Louisiane ne saurait être considéré comme décidé par les jugements de magistrats qui sont les adhérents ou les créatures de l'usurpateur. L'intervention du juge Durell et du président Grant équivaut à l'annihilation des Etats. C'est une monstruosité politique qu'il est de l'intérêt de tous les Etats de combattre.

Le *Picayune* fait ressortir les inconvénients qui résultaient du paiement des dépenses de la ville en certificats de dette. Les certificats passaient de main en main et la ville ne pouvait plus opposer au porteur les objections qu'elle eût pu opposer aux créanciers primitifs, car il y avait novation. Il approuve donc l'ordonnance sur les transferts, en faisant une réserve sur le titre de l'ordonnance qui est ambigu dans ses expressions.

Notre confrère proteste contre une insinuation du *Times* qui donne à entendre que les taxes payées à l'usurpation Kellogg ne pourront être exigées une seconde fois, sous prétexte que c'est un gouvernement *de facto*. Si le Congrès soutient les conclusions du rapport de la majorité du Sénat, le gouvernement légal sera rétabli dans l'exercice de tous ses pouvoirs en Louisiane, et tout ce qu'aura fait le gouvernement Kellogg sera considéré comme nul et non avenu. Les contribuables qui paient leurs taxes aux collecteurs de Kellogg ne paient pas à l'Etat, n'ont pas de quittance de l'Etat, et ils prêtent aide et assistance à des criminels qui volent l'Etat.

Le *Times* a reçu du général Beauregard une communication relative au problème de la barre. Le général a retrouvé un projet fait par lui à l'époque où il était ingénieur des Etats-Unis et qui avait été oublié par suite de la guerre. Le général croit qu'avec son plan, qu'il est prêt à soumettre aux intéressés, on obtiendrait 20 pieds d'eau avec une dépense qui n'excéderait pas $150,000 et que ce chenal pourrait être maintenu avec une dépense annuelle de $100,000. Le *Times* fait allusion à divers autres projets pour creuser un chenal dans la barre. La question mérite d'être étudiée par les gens compétents.

Le *Times* blame le Président pour avoir gracié, à la requête de Butler, un nommé Charles O'Brien qui avait tué Samuel A. Cunningham dans les circonstances les plus odieuses.

Rien d'intéressant dans le *Republican*.

Nouvelles du Mexique.

Nous avons reçu hier des journaux de Mexico allant jusqu'au 18 mars.

Le *Trait-d'Union* considérait à cette date la campagne entreprise contre le chef révolté Lozada, comme virtuellement terminée par la prise de Tepic qu'il annonce ainsi:

TEPIC—Nous lisons dans *Juan Panadero*, de Guadalajara, du 6 du courant:

"Le 1er mars, Tepic a été occupé par le général Ceballos avec près de 4,000 soldats qu'il a amenés de Mazatlan; dans sa longue traversée il n'a rencontré aucune résistance de la part des indiens. Les Lozadistes sont très démoralisés et divisés; ils n'ont plus confiance en Lozada. Plus de mille indiens se sont prononcés contre leur ancien monarque et marchent à présent sous les ordres de Praxedis Nuñez qui s'est posté au Plan de las Barrancas. La forte division que commande le général Corona est partie aujourd'hui pour ce point et il n'est resté dans cette ville qu'un corps d'infanterie et un autre de cavalerie.

Il paraît que l'épizootie a fait des ravages au Mexique. Plus de quatre-vingts voitures de place, dit un confrère, ont manqué avant hier à leur poste, à Mexico, par suite des ravages faits par la maladie sur la race chevaline.

Nous empruntons à la revue de quinzaine du *Trait-d'Union* ce qui suit:

On connaît aujourd'hui presque tous les retours des élections pour la Cour Suprême. Aucun candidat n'a remporté la majorité absolue; les deux noms qui semblent à la tête de la liste sont ceux de MM. José Maria Iglesias et Vicente Riva Palacio, pour la présidence de la Cour Suprême. Il faudra donc, constitutionnellement, que la question aille devant le Congrès, qui devra faire un choix entre ces deux candidats, et la solution de la question deviendra alors un acte de parti. Le candidat qui a réuni le plus de voix après MM. Iglesias et Riva Palacio est, croyons-nous, M. le général Ignacio Mejia, ministre de la guerre; s'il avait été l'un des deux candidats les plus favorisés, la question aurait été plus délicate encore dans le Congrès.

On attend, du reste, avec une certaine impatience, l'ouverture de la prochaine session législative qui s'installera dans un mois environ. Déjà les députés, qui se trouvent en grand nombre dans la capitale, ont été cités par la députation permanente pour leur première réunion préparatoire, fixée au 20 de ce mois. Suivant toute probabilité, cette session sera fort accidentée, si elle n'est pas orageuse. Les anciens partis juariste et porfiriste ont contracté une étroite alliance; ils se flattent déjà d'avoir ainsi réuni une majorité réelle dans la Chambre, contre le parti lerdiste proprement dit. Si les circonstances restent les mêmes, la situation du gouvernement sera des plus étranges et des plus fausses. Le cabinet actuel, encore en fonctions depuis la mort de M. Juarez qui l'avait nommé et soutenu contre les attaques vigoureuses des lerdistes et des porfiristes, sera très probablement défendu cette fois, par les juaristes et par leurs alliés les porfiristes; les lerdistes, partisans du Président, l'attaqueront-ils? Il faut avouer, que leur position sera des plus équivoques, et nous ne savons vraiment comment ils pourront s'en tirer.

L'attitude purement passive qu'a gardée M. Lerdo jusqu'à ce jour est plus que jamais discutée dans l'opinion publique; de vifs mécontentements se sont déjà produits; une polémique a commencé à s'ouvrir dans la presse, et le *Diario oficial* lui-même a cru devoir justifier, à son point de vue, la conduite du président. Quant à nous, plus nous étudions cette question et moins nous la comprenons; il est positif que bien des illusions se sont évanouies et que bien des espérances ont été déçues; mais nous savons que M. Lerdo est doué d'une rare intelligence; qu'il est animé des meilleures intentions, et nous attendons toujours, avec espoir, son attitude définitive pour le juger sainement.

Quelques questions importantes sont, en ce moment, sur le tapis; le gouvernement est, croyons-nous, bien près de s'entendre avec la compagnie du chemin de fer de Veracruz, sur la question des tarifs de cette compagnie, et sur l'acquisition qu'elle a faite de la ligne de chemin de fer Zangronis, par traction animale, de Veracruz à Jalapa; on s'occupe également des autres projets de chemins de fer, mais rien n'a transpiré encore de positif à cet égard: les projets de budgets seront vivement discutés dans la session législative qui se prépare; des réformes seront proposées, pense-t-on, sur les tarifs de douane et certaines lois fiscales.

Un incident assez grave a déjà surgi entre les commerces de Mexico et de Veracruz; le premier se trouve dans une situation véritablement défavorable, et demande que les importations qui lui sont adressées directement soient passées en douane dans la capitale au lieu de l'être à Veracruz, ce qui éviterait des embarras, des frais et des inconvénients qu'on pourrait lui épargner; le commerce de Veracruz voit dans cette proposition, un grand danger pour sa prospérité, et fait tous ses efforts pour la faire rejeter. Ce qu'il y a de certain, au fond de ce conflit, c'est que la législature actuelle ne peut durer, et nous espérons qu'il sera possible d'y remédier, en sauvegardant les droits et les intérêts de la capitale fédérale et du port principal du Golfe.

Du reste, rien autre de nouveau. Les affaires sont fort abattues et ne semblent pas devoir se relever de sitôt; l'argent, cependant, sort abondamment du pays; une nouvelle conduite part aujourd'hui même, par le chemin de fer, avec une somme relativement considérable, et l'on se demande de quels coffres cette somme peut sortir, car la circulation monétaire est de plus en plus restreinte et le trésor public ne se remplit pas.

Le port de Maruata, situé dans la baie du même nom, sur la côte du Pacifique appartenant à l'Etat de Michoacan, a été ouvert au commerce de long cours et de cabotage par un décret du 10 du courant; on demande au gouvernement l'adoption d'une pareille mesure pour le port d'Alvarado dans le golfe du Mexique.

—L'empereur Guillaume se rendra vers les derniers jours du mois d'avril à Saint Pétersbourg, auprès de l'empereur de Russie, son neveu. Il n'est nullement question de la visite de l'empereur d'Autriche. Les empereurs d'Allemagne et de Russie iront plus tard à l'exposition universelle de Vienne, et ce n'est que dans le courant de l'automne que l'Empereur François-Joseph rendra à son tour visite à l'empereur de Russie.

Ces différentes visites dénotent la bonne entente qui ne cesse de régner entre les trois souverains du Nord. Il est toutefois à remarquer que l'empereur Guillaume [illegible] politiques.

LES SCRUTINS DE L'ASSEMBLÉE DE VERSAILLES.

Au moment où une nouvelle crise vient d'éclater dans l'Assemblée nationale de Versailles, nous croyons intéressant de reproduire l'analyse suivante des derniers scrutins portant sur le projet de loi des Trente. On y verra les forces relatives des partis:

La séance d'hier a été marquée non par des discours, que la Chambre [illegible] précisent l'attitude adoptée par les différents partis.

Il s'agissait, on le sait, de l'article 5 (ancien article 4), le plus important de tous, et de divers amendements à cet article.

Nous donnons les chiffres de ces scrutins, en nous bornant à les accompagner de quelques indications propres à faire ressortir la signification.

1° Scrutin sur le paragraphe 1er de l'article 5, portant que l'Assemblée ne se séparera pas avant d'avoir statué sur l'organisation et le mode de transmission des pouvoirs législatif et exécutif.

Nombre des votants	620
Pour l'adoption	434
Contre	186

Les 186 comprennent des membres de l'extrême droite, de l'extrême gauche et du groupe bonapartiste. M. Barni, par exemple, se trouve placé sur la liste entre M. Baragnon et M. de Belcastel; M. Gambetta y figure à côté de M. Galloni d'Istria, et M. Rouher y avoisine M. Rouvier.

2° Scrutin sur le paragraphe 2 de l'article 5, relatif à la création d'une seconde Chambre:

Nombre des votants	585
Pour l'adoption	378
Contre	207

La minorité est un peu plus considérable. Aux groupes de l'extrême droite, de l'extrême gauche et du parti bonapartiste, se sont joints un certain nombre de membres de la gauche républicaine et du centre gauche. Le chiffre des abstentions s'est aussi accru.

3° Scrutin sur le paragraphe 3 relatif à la réforme de la loi électorale:

Nombre des votants	616
Pour l'adoption	457
Contre	159

La droite ici a voté avec la majorité, sauf pourtant M. Dahirel. Les 159 se composent de députés de la gauche et de députés bonapartistes.

4° Scrutin sur l'amendement de M. le duc Decazes, ayant pour objet de limiter l'initiative du gouvernement à la présentation de projets sur la loi électorale et la deuxième Chambre, et réservant le projet sur la transmission des pouvoirs publics à l'initiative de l'Assemblée:

Nombre des votants	629
Pour l'adoption de l'amendement	180
Contre	449

M. le duc Decazes est le seul membre du centre droit qui ne se soit point rallié au compromis négocié par ses amis M. de Broglie et M. d'Audiffret-Pasquier. Il s'est trouvé hier en discussion avec M. le duc de Broglie qui a combattu son amendement. La minorité des 180 qui s'est ralliée à sa proposition comprend des membres de la droite et des impérialistes. Ces derniers ont voté invariablement avec l'opposition, tantôt de droite, tantôt de gauche.

Le quatrième paragraphe de l'article 5 a été adopté par assis et levé.

5° Scrutin sur l'ensemble de l'article 5.

Nombre des votants	606
Pour l'adoption	380
Contre	226

Nous retrouvons dans cette minorité la fusion de tous les partis extrêmes qui ont voulu donner la mesure de leur force. Il n'ont réussi qu'à mieux accuser l'existence d'une majorité considérable.

6° Scrutin sur l'article additionnel proposé par M. de Kerdrel, tendant à ajourner la présentation des projets dont l'initiative appartient au gouvernement, jusqu'après l'entière libération du territoire:

Nombre des votants	616
Pour l'adoption	185
Contre	431

La droite et le groupe impérialiste ont seuls voté la proposition de M. de Kerdrel.

Il reste encore à discuter quelques amendements et articles additionnels; mais le résultat général est acquis. L'œuvre commune du gouvernement et de la commission a reçu la sanction de l'Assemblée. Les scrutins d'hier n'ont point déçu l'attente générale. La droite est restée dans son isolement, et le chiffre de ses voix, uni à celui de l'extrême gauche, n'a pas réussi un seul moment à tenir en échec la majorité. Cette majorité se compose, en principe, de 400 voix environ, qui en constituent l'élément solide et stable. Ce nombre se grossit ensuite éventuellement, selon que l'extrême gauche, et l'extrême droite votent ensemble ou séparément.

Les scrutins d'hier assurent une situation très forte au gouvernement de M. Thiers dans l'Assemblée. Investi du droit de présenter, à l'heure qu'il estimera la plus opportune, les projets de loi qui devront consolider le régime actuel, il est juge, en quelque sorte, du moment où l'Assemblée serait regardée comme ayant achevé son mandat. Une fois ces projets votés, en effet, nous ne voyons pas ce que l'Assemblée aurait encore à faire dans l'ordre d'idées où elle s'est placée. La dissolution s'imposera alors d'elle-même, le pays étant délivré de l'invasion prussienne et les bases de nos institutions futures étant jetées. Dieu veuille que les conservateurs ne payent pas trop chèrement, à ce moment, la faute qu'ils commettent en s'obstinant à ne pas reconnaître comme notre régime définitif, une République qu'ils seront de plus en plus impuissants à renverser et à remplacer.

Nous trouvons dans le *Soir* du 14 mars, les renseignements suivants sur le vote final:

Enfin l'Assemblée a terminé la discussion du projet de la commission des Trente. Il restait plusieurs amendements à examiner, leurs auteurs les ont retirés. Le scrutin sur l'ensemble du projet a donné les résultats suivants:

Pour l'adoption	411
Contre	234

M. Thiers a tenu à assister à la dernière séance de l'Assemblée sous le régime de la constitution Rivet. Sa présence, après l'indisposition qui l'avait éloigné de la Chambre était le véritable événement de la journée. Dès qu'il eut pris place à son banc, de nombreux députés s'empressèrent autour de lui.

M. Thiers paraissait en parfaite santé. Il s'est entretenu fort longuement avec M. Léon Say et avec M. Ancel. Quand le résultat du scrutin sur l'ensemble du projet a été connu, M. Thiers s'est retiré, traversant la salle des Tombeaux avec rapidité, pour aller rejoindre sa voiture.

LE MARÉCHAL MAC-MAHON.

On lit dans le *Corsaire*:

"Il n'était bruit, dans la salle des Pas-Perdus, que d'un démenti adressé par le maréchal Mac-Mahon en réponse à certain manifeste publié dans les *Lettres parisiennes*."

Les "Lettres parisiennes" auxquelles fait allusion ce paragraphe, sont une correspondance que M. Jules Richard adresse aux journaux de province.

Le passage de cette correspondance, que le *Corsaire* qualifie de manifeste, et contre lequel il prête au maréchal Mac-Mahon l'intention de protester, a en effet soulevé de nombreux commentaires. En voici le texte:

".... Dans les conversations parlementaires, où l'on agitait la question du remplacement de M. Thiers, on est convaincu que tous les dangers pouvaient être conjurés par le choix pour la présidence d'un militaire, dont le caractère à la fois conciliant en politique et ferme dans l'exercice du commandement, fût une garantie pour l'Assemblée, et dont la position fût déjà si élevée qu'elle ne pût ni inquiéter M. Thiers ni être entamée par lui.

"M. le maréchal Mac-Mahon se trouvait tout naturellement désigné par les conditions qu'on exigeait chez le remplaçant de M. Thiers. Bien qu'il n'ait pas été heureux dans la dernière campagne, il est presque le seul général qu'aient respecté les faciles calomnies enfantées par les déceptions nationales; il a combattu et vaincu l'insurrection communaliste, et le lendemain de sa victoire,—maître de la France, maître de l'opinion,—il n'a pas jeté son épée dans la balance pour imposer à la France et à l'opinion un gouvernement de son choix; c'est donc encore plus un honnête homme qu'un militaire illustre, et les fractions du parti de l'ordre, qui se défient les unes des autres, ont toutes confiance dans le maréchal.

"Le parti impérialiste lui-même, qui, au moment de la mort de Napoléon III, a été surpris que le commandant en chef de la dernière armée de l'empereur ne fût pas allé à Chislehurst, est revenu aujourd'hui de son étonnement. Il a compris qu'en ne compromettant pas son commandement par une démarche à laquelle le parti impérialiste lui-même aurait donné une signification trop marquée, le maréchal avait servi la cause de l'ordre, et, par conséquent, la cause de l'empereur et de son fils, ces dévoués serviteurs de l'ordre. D'ailleurs, en allant à l'église Sainte-Clotilde assister à un service funèbre, le maréchal ne nous a-t-il pas autorisés à croire que si son devoir l'avait retenu à Paris, sa pensée était allée à Chislehurst s'associer au deuil de la France et de la famille impériale. Le parti impérialiste peut donc espérer pour le moins, avec le maréchal Mac-Mahon, chef du pouvoir exécutif, cette tolérance politique que M. Thiers lui refuse, pour l'attribuer généreusement et presque exclusivement aux ennemis de l'ordre, de la religion, de la famille et de la propriété."

—Le Comptoir d'escompte vient d'être victime d'un vol presque aussi considérable que le détournement qui a été découvert la semaine dernière.

Sur les références fournies par un de ses plus anciens clients, le Comptoir d'escompte avait accepté pour 400,000 francs de traites à un individu se disant banquier militaire et qui avait produit, à l'appui de son assertion, une certaine quantité de lettres et de factures [illegible]

Traites, [illegible]

L'audacieux escroc est en fuite et probablement à l'étranger.

FRANCE.

LA LIBÉRATION DU TERRITOIRE.

Traité d'évacuation.

On lit dans le *Journal Officiel*:

Un traité d'évacuation des territoires français, fruit de longues négociations, vient d'être signé aujourd'hui même, 15 mars, à cinq heures du soir, à Berlin.

Le gouvernement aurait voulu que l'Assemblée nationale fût la première informée [illegible] est devenu impossible, la dépêche qu'on attendait de Berlin n'étant arrivée à Versailles qu'à sept heures.

Tout le monde sait que le gouvernement a pu remplir avec une rapidité inespérée les engagements financiers que, par prudence, il n'avait pris que pour une époque éloignée.

Sur les trois milliards qui restaient à payer à l'Allemagne, l'un a été entièrement soldé cet automne. Le second, déjà versé en grande partie, sera complètement acquitté du 1er au 5 mai prochain.

Le troisième et dernier milliard (cinquième de l'indemnité totale) sera versé au trésor allemand en quatre payements égaux, le 5 juin, 5 juillet, 5 août, 5 septembre de la présente année.

En retour, S. M. l'empereur d'Allemagne, roi de Prusse, s'est engagé:

A évacuer au 1er juillet prochain les quatre départements des Vosges, des Ardennes, de la Meuse et de Meurthe-et-Moselle, ainsi que la place et l'arrondissement de Belfort. Cette évacuation ne devra pas durer plus de quatre semaines.

[illegible] Verdun [illegible] rayon continuera seule d'être occupée jusqu'au 5 septembre. A partir de cette date, elle sera évacuée en deux semaines.

Telles sont les conditions du nouveau traité, conditions longuement débattues, qui, malgré de douloureux souvenirs, réjouiront, nous n'en doutons pas, le patriotisme de tous les bons citoyens.

Dès que les instruments diplomatiques auront reçu la forme authentique, ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée nationale, pour que, dans le plus bref délai possible, la ratification du président de la République puisse être échangée contre celle de l'empereur d'Allemagne.

Versailles, 17 mars, 4 h. 1/4 après-midi.

Dès l'ouverture de la séance de ce jour, à l'Assemblée nationale, M. de Rémusat a donné lecture de la substance du traité relatif à l'évacuation et conclu le 15 mars avec l'Allemagne. — Il a été fort applaudi.

Après cette lecture, M. Christophle a proposé la résolution suivante:

"L'Assemblée nationale déclare que M. Thiers a bien mérité de la patrie."

Des applaudissements unanimes ont accueilli cette motion, du côté gauche de l'Assemblée, tandis que la droite restait silencieuse.

M. de Saint-Marc Girardin s'est levé ensuite, pour proposer à son tour l'ordre du jour suivant:

"L'Assemblée, accueillant avec une patriotique satisfaction la communication du gouvernement, et heureuse d'avoir accompli une partie essentielle de sa tâche, adresse des remerciements au gouvernement." (Applaudissements à droite.)

M. Wallon propose, alors d'ajouter l'ordre du jour Christophle à celui de M. Saint-Marc Girardin.

M. de Belcastel, de son côté, propose d'ajouter les mots:

"Grâce au concours généreux du pays."

L'ordre du jour, ainsi complété et modifié, est adopté.

Ensuite, M. Grévy prononce une allocution patriotique, qui provoque les applaudissements de la gauche.

Lettre de Paris.

(Correspondance particulière du *Journal du Havre*.)

Paris, 16 mars 1873.

La nouvelle de la libération anticipée du territoire et la conclusion du traité du 15 mars, ont causé ici une surprise que vous aurez également partagée. On peut dire que personne ne prévoyait une solution aussi prompte. Les ministres eux-mêmes n'ont été prévenus qu'hier soir à cinq heures. M. Jules Simon, qu'une indisposition avait retenu chez lui, n'a même appris la nouvelle que ce matin, par la lecture du *Journal officiel*. La surprise, on peut le dire, sera la même en Allemagne, et M. de Rémusat racontait hier un propos tenu par le général de Thann, disant "que les Français étaient bien naïfs s'ils s'imaginaient que l'Allemagne renoncerait aussi aisément à l'occupation de Belfort. Il suffit, ajoutait-il, de connaître l'importance de cette place pour voir qu'elle est un gage nécessaire." Le général de Thann exprimait l'opinion de tout le parti militaire allemand, dont le mécontentement, vous pouvez vous y attendre, va être des plus vifs.

Le secret le plus absolu a été gardé dans les négociations par M. de Bismark et par M. Thiers. Lors des négociations de 1871 entre M. Pouyer-Quertier et le général Manteuffel, des indiscrétions avaient été commises, et, par suite, les conditions avaient été beaucoup plus dures qu'il n'était dans l'intention de M. de Bismark de les imposer. Il en avait été de même en juin 1872. On avait donc résolu, cette fois, [illegible] M. Thiers et M. de Bismark [illegible] le plus grand secret: M. Thiers, vis-à-vis de l'opinion publique en France, dont les écarts sont si redoutables, M. de Bismarck, de son côté, ayant à lutter contre la susceptibilité ombrageuse du parti militaire en Prusse.

[illegible]

Le Président redoutait toujours que quelque imprudence, quelque indiscrétion ne fit tout manquer encore une fois, et cet état d'anxiété vous explique la rigueur avec laquelle a été frappée l'Assemblée nationale, [illegible]

M. Thiers, aussitôt la dépêche arrivée, fit appeler tous les ministres, et leur communiqua aussitôt le texte du traité. M. Léon Say était chargé d'en donner lecture à l'Assemblée; malheureusement il était alors plus de six heures et la communication ne put être faite à la tribune, la séance venant d'être levée au moment où le ministre des finances était averti qu'il pouvait parler. Une demi-heure après M. Barthélemy Saint-Hilaire était chargé de porter le texte du traité à M. Grévy.

Le soir, une foule de députés se rendirent à la réception de la présidence; des membres de la droite et du centre droit surtout. M. Thiers, à qui cette bonne nouvelle a rendu la santé, a été, à la lettre, accaparé par le duc de Broglie et M. Baragnon, qui ont eu très longuement causé avec lui dans un des coins du salon. Ces messieurs de la droite ont fait bon visage autant que possible; mais leur dépit était visible. Ils sentent que, cette fois, leur rôle est bien fini, et leur mandat dûment expiré. Ils feignaient de croire, hier, et de dire que, dans leur pensée, l'Assemblée devrait siéger encore jusqu'à l'année prochaine à pareille époque. On les détrompera prochainement, soyez-en sûr, et les élections auront lieu très probablement dans la seconde quinzaine de novembre.

Ce qui me fait croire que je suis bien renseigné, c'est que M. Bardoux, qui est rapporteur de la commission électorale, a été appelé aujourd'hui même à la présidence, et que M. Thiers l'a très curieusement interrogé sur l'état des travaux de la commission. La loi électorale sera proposée très prochainement, sur cette base probable: le scrutin de liste sera conservé, excepté pour les départements de la Seine, la Seine-Inférieure, le Nord et le Rhône, qui seront divisés en quatre circonscriptions.

Quant aux vacances de l'Assemblée, on n'est pas fixé. Les uns disent qu'elles commenceront le 5 avril, et n'iront que jusqu'au 27; d'autres, au contraire, affirment qu'elles seront prolongées jusqu'au milieu du mois de mai. De nouvelles vacances auraient lieu en août, jusqu'au 15 septembre. Puis la session reprendrait, et se terminerait au 15 novembre par la dissolution de l'Assemblée.

M. Thiers sera soixante-seize ans après-demain; vous avouerez qu'il a [illegible] heureusement sa soixante-dix-septième année.

Une interpellation à l'horizon: quelques députés de la gauche vont interpeller le gouvernement sur la présence, à Tarbes, de don Carlos. Il paraîtrait que le prétendant expédie, de là, des armes et des munitions à ses partisans. C'est à quoi il faudra aviser au terme.

[illegible]

GÉLIMIER. LE FAMEUX CHEF DE BANDE, est régulièrement tous les jours interrogé par M. Pauffain. Cet inculpé n'est plus à Mazas. Il a été écroué au dépôt de la préfecture pour que le magistrat instructeur l'ait plus tôt à sa disposition toutes les fois qu'il faut le confronter avec des complices ou l'interroger à la suite d'une déclaration de témoin. On dirait qu'il cherche des occasions de se faire transporter au dehors; à chaque instant il fait des révélations et il propose d'en vérifier l'exactitude sur les lieux mêmes. Il y a eu ainsi deux transports de justice; mais on se méfie beaucoup de lui, et il est l'objet d'une surveillance telle qu'on pourrait le comparer à celle exercée sur un condamné à mort qui aurait manifesté des projets de suicide.

On vient de découvrir un fait bien important. Gélimier n'a plus que quatorze ans; il voulait se faire passer pour plus âgé [illegible]

Un détail qui le contrarie étrangement aussi, c'est qu'on lui ait [illegible]

SPECTACLES, &c.

Théâtre de l'Opéra. [illegible]

Dimanche, [illegible] GASPARDO LE PECHEUR.

4 avril—2t

Théâtre St. Charles.

[illegible] Mlle LEO HUDSON, et son cheval BLACK BESS. Vendredi Soir, 4 Avril 1873. MAZEPPA! Mlle HUDSON jouera le rôle de "Mazeppa". Vendredi—Bénéfice de Mlle HUDSON. [illegible]

Académie de Musique.

Jeudi, 3 avril. AUTRE CHANGEMENT DE PROGRAMME. [illegible] NYMPHS OF THE CARIBBEAN SEA. (LES NYMPHES DE LA MER CARAIBE.) [illegible]

Théâtre des Variétés.

Seul locataire [illegible] Lawrence Barrett. Mercredi, 2 Avril—A [illegible] DAVID GARRICK. Jeudi et Vendredi, Première représentation, à la Nlle-Orléans, de HOME; et, ACROSS THE ATLANTIC, Comédie de [illegible] M. BARRETT jouera le rôle de "David John White". [illegible] WONDER. Samedi soir, 5 avril 1873. [illegible] DAMON AND PYTHIAS, M. LAWRENCE BARRETT jouera le rôle de Damon.

Le Grand Musée d'Anatomie, [illegible]

JARDIN DE MAGNOLIA, La plus agréable place d'amusement d'été. CHAQUE JOUR OUVERTS. DIMANCHE GRATIS—CONCERT ET BAL. Restaurant et Cabaret des mieux assortis. RICHARD HOMANS.

LUMIERE. LUMIERE. Machines à Gaz Barbaris, PERFECTIONNÉES. [illegible] F. ROBERTS, [illegible]

PIERRE DUFORT, ENTREPRENEUR DE POMPES FUNÈBRES. [illegible]

Avis aux dames. [illegible]

Vente pour cause de départ.

P. DEJAN, Coin des rues Quartier et Dauphine. [illegible]

Feutre d'Irlande à Toits, [illegible] DE D. ANDERSON & SON. [illegible] J. G. LINGHAM, [illegible]

The Freedman's Savings & Trust Co. CAISSE D'ÉPARGNE NATIONALE. [illegible] No 132 Rue du Canal, [illegible]

RESTAURANT VICTOR, 136 ...... RUE CANAL ...... 136 [illegible]

CAZADE & CROOKS, [illegible] NEW-YORK. [illegible]

Restaurant Cosmopolitain, [illegible]

DIVERS.

ASSOCIATION DU PEUPLE POUR RÉSISTER aux Taxes inconstitutionnelles. Bureau, No 56, rue du Camp. [illegible] F. B. SOUTHMAYD, Secrétaire.

Avis. [illegible] SAM'L FLOWER, Secrétaire.

[illegible] L. W. BAQUIE, Secrétaire. [illegible] JAMES JACKSON, Président. [illegible] CHAS. CAVAROC, JOS. HERNANDEZ, [illegible] PASCAL BARTHOU. [illegible] J. M. AUGUSTIN, Secrétaire. [illegible] J. M. CRAWFORD, Secrétaire. [illegible] LOUIS BARNETT, Secrétaire.

INTÉRÊT SUR DÉPOTS. Banque des Citoyens de la Louisiane. [illegible]

Avis. [illegible] F. H. HATCH.

H. BIER, STOCK BROKER. No. 23 Carondelet street, [illegible]

INSTITUT ST-LOUIS POUR LES DEMOISELLES Dirigé par Mme MATTHEY, Successeur de Mmes LAVILLEBEUVRE et DERON. [illegible]

BITTER DES ARABES Hygiénique Perfectionné. (BREVETÉ S. G. D. G.) Ce produit, aussi agréable que bienfaisant, extrait de plantes éminemment toniques et vivifiantes, distillées avec des eaux-de-vie de premier choix, est sans contredit l'agent le plus puissant pour réparer l'organisme de la manière la plus immédiate. Il est, en outre, dans les pays chauds, un préservatif efficace contre les épidémies, fait renaître l'appétit et dégage les voies digestives. [illegible]

DOOLEY'S YEAST POWDER. SOLD BY GROCERS. [illegible] DOOLEY & BROTHER, [illegible] New-York. [illegible] T. T. WHITE & CO., [illegible]

QUEYROUZE & BOIS, MARCHANDS ET IMPORTATEURS DE GROCERIES, VINS, LIQUEURS [illegible]

CAFÉ DE LA ROTONDE près L'HOTEL ST-LOUIS. [illegible] ADOLPHE LEMANNE, [illegible]

J. S. GAMORS & CO., MARCHANDS DE FARINE [illegible] Commissionnaires, [illegible]

A. ROCHEREAU & CO.,

Sole Agents for the sale of KRUG & CO'S Champagne, COMMISSION MERCHANTS, IMPORTERS OF Wines, Brandies, Sardines, &c., [illegible] NEW YORK. [illegible] NEW ORLEANS.

Vor. MAIGNAN & F. LABORDE

MARCHANDS-COMMISSIONNAIRES ET IMPORTATEURS, Nos. 23 ET 25, RUE BIENVILLE, SEULS AGENTS DE [illegible] COGNAC. [illegible]

VENTES JUDICIAIRES.

[illegible] W. P. HARPER, [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR PLACIDE J. SPEAR. Jolie maison en bois, à étage, dans la rue Bienville, entre les rues Rampart et White. [illegible]

PAR D. E. MORPHY. Pommes de Terre! Pommes de Terre! [illegible] 1,256 caisses Savon brut. [illegible]

PAR G. DE FERIET & Co. Meubles, Outils de charpentier, LINGE DE CORPS, &c. [illegible]

Magasin en briques et à trois étages, No [illegible] de la rue Royale; Magasin en briques et à quatre étages, No [illegible] de la rue Royale. [illegible]

La BELLE MAISON en briques, à quatre étages, en face de la Douane, rue Vieille-Levée, No 7. Le MAGASIN en briques, à trois étages, au No 25 de la même rue. Deux MAGASINS en briques faisant face au Vieux Bassin. [illegible]

Nouveaux Mariés, [illegible]

IMPORTANT Pour les Cafés et Salons de Bière. [illegible] CINCINNATI LAGER BEER [illegible]

PAR R. ROGER & CO. Vente sans Réserve. [illegible] Conditions à la vente.

PAR GABRIEL LEAUMONT [illegible]

PAR S. GUINAULT. Vaches Laitières. [illegible] Liqueurs. Liqueurs. [illegible] Vente de propriété de valeur dans le Premier District. [illegible]

PAR C. E. GIRARDEY & CO. [illegible]

Meubles à Alger. VENTE POUR OPÉRER UN PARTAGE. [illegible]

GRAND DÉPOT DE LA BALSAMIQUE des PYRÉNÉES [illegible] QUEYROUZE & BOIS [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO. Vente de Syndic, en banqueroute. [illegible]

PAR C. E. GIRARDEY & CO. Pour Cause de Départ. Une élégante propriété avec un grand et beau jardin et serre chaude, dans la rue de l'Esplanade, près Claiborne; Une jolie résidence dans la rue de l'Esplanade, près Rampart. Les deux propriétés sont en parfait état, dans un quartier des plus respectables. [illegible]

Terrains de prix, nus et améliorés, dans le Cinquième District, autrefois Alger. [illegible]

Vente péremptoire, à l'encan, pour cause de départ, par suite du mauvais état de santé du propriétaire. Terrains de choix et améliorés; bâtisses en un parfait état, bien louées, offrant d'excellents placements et pouvant être occupées en partie. Conditions faciles et long crédit. [illegible]

Cigares de la Havane et du Pays, [illegible] ED. L. [illegible] & CO.